



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue par vidéoconférence en vertu de l'arrêté ministériel, le 12 mai 2020 à 19 h 30.

Sont présentes mesdames les conseillères :

Lisette L'Espérance
Nathalie Guilbert

Sont présents messieurs les conseillers :

Richard Fournier
Richard Joannette
Jean-Yves Barbeau
Jean-Luc Dulude

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire et est aussi présente madame Sylvie Provost, adjointe administrative.

119-05-2020

3_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE l'ouverture de l'assemblée ordinaire du 12 mai 2020 soit adoptée à 19 h 40.

Adoptée à l'unanimité

120-05-2020

4_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**
- 2. PRÉSENCES**
- 3. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020**
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 5.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020
 - 5.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2020
- 6. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 6.1. Correspondance

- 6.2. Dépôt du rapport des permis et certificats émis à l'urbanisme pour le mois d'avril 2020
- 6.3. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la réunion tenue le 28 avril 2020
- 6.4. Dépôt – SSI – Statistiques provenant du SSI au 30 avril 2020 - Interventions incendies et premiers répondants pour Saint-Mathieu et Saint-Philippe

7. AVIS DE MOTION

8. RÈGLEMENTS

- 8.1. Adoption – Règlement 275-2018-01 modifiant le règlement 275-2018 relatif aux nuisances

9. ADMINISTRATION

- 9.1. Approbation de la liste des dépenses
- 9.2. Prévion des dépenses d'entretien général pour mai 2020
- 9.3. Demande d'honoraires supplémentaires – TetraTech
- 9.4. Quote-part – Communauté métropolitaine de Montréal
- 9.5. Demande de carte de crédit VISA
- 9.6. Quote-part - Autorité régionale de transport métropolitain

10. HYGIÈNE DU MILIEU

- 10.1. Collecte de branches et de sapins
- 10.2. Budget horticulture

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1. Biblio-jeux
- 11.2. Demande financière – Association de hockey mineur Jardins-de-Québec
- 11.3. Renouvellement de l'adhésion – Loisir et Sport Montérégie

12. TRAVAUX PUBLICS

- 12.1. Reddition de comptes – Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales
- 12.2. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
- 12.3. Achat d'un camion léger
- 12.4. Mandat de fauchage des abords des routes dans l'emprise du MTQ
- 12.5. Mandat de fauchage des abords des routes de campagne et terrains vacants
- 12.6. Travaux supplémentaires – Phase I – Chemin Saint-Édouard

13. URBANISME ET INSPECTION

- 13.1. Mandat d'évaluation sur le lot 2 426 791
- 13.2. Renouvellement des membres du CCU

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 14.1. Autorisation de dépôt du rapport d'activité 2019 - SSI

15. DIVERS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ET LE RETRAIT DU POINT SUIVANT :

- 12.1 Reddition de comptes – Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales

Adoptée à l'unanimité

121-05-2020

5.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 14 avril 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

122-05-2020

5.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 29 avril 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6.1 CORRESPONDANCE

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt de la correspondance pour le mois d'avril 2020. Tous les membres du Conseil municipal en prennent note.

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS À L'URBANISME POUR LE MOIS D'AVRIL 2020

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt du bilan mensuel préparé par monsieur Étienne Paquet-Moisan. Durant le mois d'avril, 5 permis et certificats ont été émis.

6.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA RÉUNION TENUE LE 28 AVRIL 2020

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 avril 2020, préparé par monsieur Étienne Paquet-Moisan, inspecteur municipal.

6.4 DÉPÔT - STATISTIQUES PROVENANT DU SSI AU 30 AVRIL 2020 – INTERVENTIONS INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS POUR SAINT-MATHIEU ET SAINT-PHILIPPE

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt des statistiques provenant du Service de sécurité incendie au 30 avril 2020. Tous les membres du Conseil en prennent note.

123-05-2020

8.1 ADOPTION – RÈGLEMENT 275-2018-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 275-2018 RELATIF AUX NUISANCES

CONSIDÉRANT que l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* confère à toute municipalité locale la compétence en matière de nuisances;

CONSIDÉRANT que l'article 59 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements relatifs aux nuisances;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Mathieu de modifier le règlement 275-2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été présenté lors de la séance du Conseil municipal tenue le 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées sont dans l'intérêt général du public;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal adoptent le règlement 275-2018-01 modifiant le règlement 275-2018 relatif aux nuisances.

Adoptée à l'unanimité

124-05-2020

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées validée par madame Louise Hébert, directrice des finances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées durant le mois d'une somme 94 927,15 \$;

QUE madame Louise Hébert, directrice des finances, soit autorisée à en effectuer le paiement;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires respectifs.

Adoptée à l'unanimité

125-05-2020

9.2 PRÉVISION DES DÉPENSES D'ENTRETIEN GÉNÉRAL – MAI 2020

CONSIDÉRANT la liste des travaux d'entretien général préparée par monsieur André Faille, contremaître et approuvée par monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, concernant les travaux à exécuter durant le mois de mai 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances, à disposer d'un budget au montant de 6 490 \$, plus les taxes si applicables, pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de réparation et d'entretien général pour le mois de mai 2020;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires mentionnés au rapport déposé.

Adoptée à l'unanimité

126-05-2020

9.3 DEMANDE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – TETRA TECH

CONSIDÉRANT les travaux de réfection exécutés sur les rues Paul, Émile et Brossard;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Tetra Tech pour des services professionnels d'ingénierie – Plans et devis, surveillance et coût estimé pour un montant de 15 200 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu modification des travaux avec l'ajout de drainage au mandat;

CONSIDÉRANT la demande pour des honoraires supplémentaires au coût de 9 975 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise madame Louise Hébert, directrice des finances à payer les honoraires supplémentaires, à la firme Tetra Tech, au coût de 9 975 \$ avant taxes;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les redevances.

Adoptée à l'unanimité

127-05-2020

9.4_ QUOTE-PART – COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT que la quote-part définitive 2020 provenant de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est établie à 47 477 \$ pour la Municipalité de Saint-Mathieu;

CONSIDÉRANT qu'un premier versement a été payé, par la résolution 010-01-2020, au montant de 23 721 \$;

CONSIDÉRANT qu'un deuxième versement au montant de 23 756 \$ est payable le 15 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise madame Louise Hébert, directrice des finances à payer le paiement du deuxième versement au montant de 23 756 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal à même le budget 2020;

ET QUE les deniers publics soient pris à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

128-05-2020

9.5_ DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT VISA

CONSIDÉRANT la nécessité de fournir à monsieur André Faille, contremaître aux travaux publics une carte de crédit Visa Desjardins;

CONSIDÉRANT l'obligation d'acheter par carte de crédit certains produits, la Municipalité n'ayant pas de comptes fournisseurs ouverts dans toutes les entreprises;

CONSIDÉRANT que la limite de crédit autorisée sera de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT que toute dépense doit préalablement être approuvée par la direction générale;

CONSIDÉRANT qu'une politique de gestion des cartes de crédit sera mise en place par la direction des finances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise madame Louise Hébert, directrices des finances, à faire les démarches nécessaires auprès de Desjardins pour l'obtention d'une carte de crédit au nom de monsieur André Faille.

Adoptée à l'unanimité

129-05-2020

9.6_QUOTE-PART – AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

CONSIDÉRANT que la quote-part provenant de l'Autorité régionale de transport de Montréal pour la Municipalité de Saint-Mathieu pour 2020 est établie à 33 345,73 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve la quote-part 2020 provenant de l'Autorité régionale de transport de Montréal pour la Municipalité de Saint-Mathieu établie à 33 345,73 \$ et autorise madame Louise Hébert, directrice des finances à faire le paiement en date du 15 juin 2020;

ET QUE les deniers requis soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

130-05-2020

10.1_COLLECTE DE BRANCHES ET DE SAPINS

ATTENDU que la MRC de Roussillon est habilitée à exploiter sur le territoire des municipalités locales où elle a compétence, toute partie d'un système de gestion des matières résiduelles afférente :

- À la collecte, au transport et à l'élimination des déchets domestiques;
- À la collecte, au transport et au traitement des matières recyclables; et à cet effet, déterminer quelles matières sont enlevées pour être recyclées et dispenser tout service en conséquence;
- À la collecte, au transport et au traitement des matières organiques;
- À l'établissement et l'opération de sites d'élimination ou de traitement de ces matières;

ATTENDU que la MRC de Roussillon offre aux municipalités locales un nouveau service de collecte, transport et de traitements des branches et de collecte de sapins;

ATTENDU que les municipalités peuvent adhérer sur une base individuelle au nouveau service de collecte, transport et traitement des branches et de collecte de sapins;

ATTENDU que les municipalités pourront déterminer le nombre de collectes qu'elles désirent pour le service de collecte, transport et traitement des branches et de collecte de sapins;

ATTENDU que la MRC de Roussillon sera responsable des communications, de la logistique et de l'ensemble des opérations de la collecte des branches et de sapins, pour les municipalités qui auront adhéré;

ATTENDU qu'une collecte supplémentaire sera prévue en option au devis d'appel d'offres en cas d'évènement climatique exceptionnel (verglas, vent, etc.);

ATTENDU que les contrats pour la collecte des branches et le contrat pour la collecte de sapins seront d'une durée de deux ans avec trois années d'option;

ATTENDU que les municipalités ne pourront pas intégrer ou se désister des contrats de collecte de branches et de sapins avant la fin de ceux-ci;

ATTENDU que chacune des municipalités locales désirant adhérer au nouveau service de collecte, transport des branches et de sapins doit acheminer à la MRC de Roussillon le nombre d'unités d'occupation à desservir (toutes les unités d'occupation résidentielles) en date de la résolution, ainsi qu'une liste des unités d'occupation à desservir extraite du rôle d'évaluation, au plus tard le 29 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

QUE la Municipalité de Saint-Mathieu confirme son adhésion au service de collecte des branches et de collecte de sapins selon les coûts et modalités déterminés par la MRC de Roussillon au plus tard le 29 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

131-05-2020

10.2_BUDGET HORTICULTURE

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire l'aménagement et l'entretien de ses parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Municipalité doit faire l'achat d'arbres, arbustes et fleurs;

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à Nicole Francoeur pour des services d'horticulture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent la direction générale à disposer d'un montant de 6 000 \$, plus les taxes si applicables, pour l'aménagement et l'entretien de ses parcs et espaces verts.

QUE les deniers publics soient pris à même le fonds budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

132-05-2020

11.1_BIBLIO-JEUX

CONSIDÉRANT l'offre reçue du regroupement Action petite enfance Roussillon (APER) pour la bibliothèque Danielle-Routhier d'adhérer au Programme de stimulation du langage et de l'éveil à l'écrit Biblio-Jeux 0-6 ans offert par l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ);

CONSIDÉRANT que le programme permet aux tout-petits de développer leurs habiletés de langage dans le jeu, en compagnie de leurs familles;

CONSIDÉRANT que le programme offre l'accompagnement occasionnel d'un intervenant spécialisé en orthophonie;

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée de trois (3) ans et permettra à la bibliothèque Danielle-Routhier de recevoir des jeux d'une valeur de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT le coût de l'adhésion à Biblio-Jeux au montant de 153,75 \$ pour l'année 2020 auprès de l'ABPQ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité de compléter la sélection de Biblio-Jeux, d'ici trois (3) ans, par l'achat de jeux d'une valeur de 1 100 \$;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité à adhérer à ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise monsieur Manuel Bouthillette à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente permettant d'adhérer au Programme de stimulation du langage et de l'éveil à l'écrit Biblio-Jeux;

QUE le Conseil municipal autorise madame Louise Hébert, directrice des finances à payer le coût de l'adhésion à Biblio-Jeux au montant de 153,75 \$ pour l'année 2020 auprès de l'ABPQ;

ET QUE les deniers requis soient puisés à même les fonds du poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

133-05-2020

11.2_DEMANDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR JARDINS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la politique de subventions sportives adoptée par la résolution 018-01-2012, le 10 janvier 2012;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal maintient la formule de subvention en allouant un pourcentage du coût d'inscription pour chaque joueur de moins de 18 ans qui réside à Saint-Mathieu et qui est inscrit auprès d'une association sportive bénéficiant d'une entente avec la Municipalité;

CONSIDÉRANT la demande de l'association de hockey mineur – Les Jardins du Québec en date du 16 mars 2020 pour le paiement de la contribution financière 2019-2020 au montant de 4 799 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise madame Louise Hébert, directrice des finances à payer la subvention au montant de 4 799 \$;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné;

ET QU'une lettre soit envoyée à chaque famille pour les informer de la subvention remise par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

134-05-2020

11.3_RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT le formulaire d'adhésion 2020-2021 au regroupement Loisir et Sport Montérégie au coût de 84,65 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise madame Louise Hébert, directrice des finances, à payer la cotisation annuelle de 84,65 \$ plus les taxes si applicables, pour le renouvellement de l'adhésion 2020-2021 au regroupement Loisir et Sport Montérégie et nomme comme personne déléguée la conseillère Nathalie Guilbert;

ET QUE les deniers publics soient pris à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

12.1_REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES

Ce point est retiré.

135-05-2020

12.2_PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations,

exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ET QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité

136-05-2020

12.3_ACHAT D'UN CAMION LÉGER

CONSIDÉRANT les besoins grandissants des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'un nouveau camion;

CONSIDÉRANT la demande de prix AO2009 pour l'achat d'un camion léger demi-tonne W/T 4RM – Neuf 2019 ou plus;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

- Lestage Dodge Chrysler
 - Dodge Ram 4X4 1500 crew cab 8 cyl 40 412 \$
- Vision Chevrolet
 - Sierra 2019 double cab 41 125 \$
- Ste-Marie Automobile
 - Chevrolet Silverado 2020 crew cab W/T 36 140 \$
- Ste-Marie Automobile
 - Chevrolet Silverado W/T cabine double 2020 32 500 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur André Faille, contremaître aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE le contrat soit octroyé à Ste-Marie Automobile pour l'achat d'un Chevrolet Silverado 2020 crew cab W/T répondant aux besoins des travaux publics pour un montant de 36 140 \$ avant taxes;

ET QUE les deniers publics soient pris à même le fonds de roulement et remboursable en dix (10) ans.

Adoptée à l'unanimité

137-05-2020

**12.4_MANDAT DE FAUCHAGE DES ABORDS DES ROUTES
DANS L'EMPRISE DU MTQ**

CONSIDÉRANT la demande de prix 2011 – Fauchage des abords de routes dans l'emprise du MTQ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'André Paris inc. pour un montant de 2 025 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE trois coupes identiques doivent être effectuées aux dates suivantes :

- Coupe n° 1 – entre le 7 juin et le 20 juin 2020
- Coupe n° 2 – entre le 2 août et le 15 août 2020
- Coupe n° 3 – entre le 20 septembre et le 3 octobre 2020

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE le contrat soit octroyé à André Paris inc. pour le fauchage des 3 coupes identiques au coût de 2 025 \$ avant taxes;

ET QUE les deniers publics soient pris à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

138-05-2020

**12.5_MANDAT DE FAUCHAGE DES ABORDS DES ROUTES DE
CAMPAGNE ET TERRAINS VACANTS**

CONSIDÉRANT la demande de prix 2012 – Fauchage des abords de routes de campagne;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'André Paris inc. pour un montant de 2 367 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE trois coupes identiques doivent être effectuées aux dates suivantes :

- Coupe n° 1 – entre le 7 juin et le 20 juin 2020
- Coupe n° 2 – entre le 2 août et le 15 août 2020
- Coupe n° 3 – entre le 20 septembre et le 3 octobre 2020

CONSIDÉRANT le taux horaire de 105 \$ de l'heure, plus les taxes si applicables pour le fauchage des terrains vacants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE le contrat soit octroyé à André Paris inc. pour le fauchage des 3 coupes identiques au coût de 2 367 \$, avant taxes ainsi que pour le fauchage des terrains vacants au coût de 105 \$ de l'heure, plus les taxes si applicables, et selon la liste des adresses remise par le directeur général et secrétaire-trésorier;

ET QUE les deniers publics soient pris à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

139-05-2020

12.6 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – PHASE I – CHEMIN SAINT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT qu'une phase 1 de travaux de réfection sur le chemin Saint-Édouard a été exécutée;

CONSIDÉRANT l'inspection de la firme Génipur avec l'entrepreneur Les Pavages Chenail inc. afin d'identifier les déficiences au contrat;

CONSIDÉRANT qu'il a été observé que des travaux d'amélioration supplémentaires devront être effectués afin d'assurer la sécurité et la pérennité du chemin Saint-Édouard au montant de 20 639,21 \$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Génipur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise madame Louise Hébert, directrice des finances à payer les travaux supplémentaires au montant de 20 639,21 \$, plus les taxes si applicables à l'entrepreneur Les Pavages Chenail inc.;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les redevances.

Adoptée à l'unanimité

140-05-2020

13.1_MANDAT D'ÉVALUATION SUR LE LOT 2 426 791

CONSIDÉRANT le projet de développement sur le lot 2 426 791;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater une firme d'évaluation afin d'établir la valeur marchande du terrain pour le projet de lotissement en vertu de l'article 62 du règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 2 426 791 devra acquitter les honoraires de la firme d'évaluation ;

CONSIDÉRANT la demande de prix AO2015 ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de BBD Évaluateurs Agréés pour un montant de 2 400 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU que le Conseil municipal mandate la firme BBD Évaluateurs Agréés pour un montant de 2 400 \$ avant taxes pour évaluer le lot 2 426 791;

ET QUE la facture soit payée par le propriétaire du lot 2 426 791.

Adoptée à l'unanimité

141-05-2020

13.2_RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CCU

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doivent être nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat doit être renouvelé tous les deux ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU que les membres du Conseil municipal désignent à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

- M. Jean-Luc Dulude, conseiller municipal et président du CCU
- M. Jean-Yves Curadeau, citoyen
- M. Marc Fontaine, citoyen
- M. Denis Caron, citoyen
- M. Sylvain Leclair, citoyen
- M. Pascal Francoeur, citoyen
- M. Mathieu F. Doris, citoyen

Adoptée à l'unanimité

142-05-2020

14.1 AUTORISATION DE DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 - SSI

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu doit transmettre annuellement un rapport d'activité sur les actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT que le modèle de rapport a été élaboré par la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT que ledit rapport a été élaboré par le directeur du Service de sécurité incendie et pour le volet prévention, les informations proviennent du bureau des Berges du Roussillon;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Philippe/Saint-Mathieu à transmettre à la MRC de Roussillon le rapport d'activité, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, du schéma de couverture de risques.

Adoptée à l'unanimité

15_DIVERS

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

16_PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Lise Poissant, mairesse expose les questions adressées, et reçues par courriel, aux membres du Conseil, et assure qu'une réponse sera retournée dans les meilleurs délais.

143-05-2020

17_LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU de lever la séance ordinaire du Conseil municipal du
12 mai 2020 à 20 h 32.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses soumises lors de la présente assemblée.

(s) Lise Poissant _____
Lise Poissant
Mairesse

(s) Manuel Bouthillette _____
Manuel Bouthillette
Directeur général et secrétaire-
trésorier